



**ZETANIL COMBI** (W 6044) Emballage : 2 KG

Version

Date de publication par Sipcam : 27.01.2014

**Page de couverture pour la Suisse faite le : 25.01.2018**

Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Zetanil Combi de Oxon/Sipcam.

#### Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit **Zetanil Combi (W 6044)** commercialisé par Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour le produit **Zetanil Combi (W 6044)**. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits, les informations citées sur la Fiche de Données de Sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Nom commercial	<b>ZETANIL COMBI</b>
Utilisation	Fongicide
Importateur/Fournisseur	<b>Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen</b>
Téléphone	+41(0)31 868 35 36
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Producteur	SIPCAM SPA Via Vittorio Veneto 81 20090 Salerano sul Lambro (Lodi) Telefon: +39 0 371 5961 Telefax: +39 0 371 71408 e-mail : infoSDS@oxon.it
Numéro d'urgence Suisse Renseignements d'urgence (Sipcam) :	<b>145 (Tox Info Suisse, Zurich)</b> Sevizio Sicurezza Stab. Salerano: 0039 0 371 5961

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classement et étiquetage conformément à la législation nationale suisse :

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP :

- Voir section 2 de la fiche de données de sécurité ci-jointe pour Zetanil Combi (Oxon).
- Voir section 15 de cette page de couverture pour l'ancienne classification et l'ancien étiquetage.

## SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Compléments suivants → sinon voir pages suivantes.

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Cymoxanil (2.5-10%) → 5 mg/m<sup>3</sup> TRL

Les listes valables lors de la production ont servi de base.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



**ZETANIL COMBI** (W 6044) Emballage : 2 KG

Version

Date de publication par Sipcam : 27.01.2014

**Page de couverture pour la Suisse faite le : 25.01.2018**

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

#### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

## SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

→ Voir chapitre 2.2 de la fiche de données de sécurité suivants d'Oxon Italia S.p.a.

En plus:

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Interdiction de réutiliser l'emballage.

### Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### Classement et étiquetage conformément à la (ancienne) réglementation suisse:

##### Symboles

*Xi* Irritant  
*N* Dangereux pour l'environnement

##### Phrases R

*R 37* Irritant pour les voies respiratoires  
*R 43* Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
*R51/53* Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Phrases S

*S 02* Conserver hors de la portée des enfants.  
*S 8* Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
*S 24/25* Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
*S 37* Porter des gants appropriés.  
*S46* En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
*S 57* Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
*S 60* Dieser Stoff und sein Behälter sind als gefährlicher Abfall zu entsorgen

#### Etiquetage exceptionnel

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### - 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit **ZETANIL COMBI**  
 ( Cymoxanil 6% Mancozeb 70% )

- Type de formulation poudre mouillable

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Fongicide

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### - Producteur/fournisseur :

OXON ITALIA S.p.A. - Via Sempione, 195 - I20016 PERO (MI) - ITALIE

Téléphone: +39 02 353781 - Fax: +39 02 3390275

#### USINE

SIPCAM S.p.A. - Via Vittorio Veneto, 81 - 26857 SALERANO SUL LAMBRO (LO) - ITALIE

Téléphone: +39 0371 5961 - Fax: 0371 71408

e-mail: infoSDS@oxon.it

- Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Téléphone en cas d'urgence: +39 0384 807711 ( 24h/24h )

## 2 Identification des dangers

### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n. 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:** No data- **2.2 Éléments d'étiquetage**- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.- **Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

mancozebe

cymoxanil

- **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

PBT et vPvB: cette substance ne doit pas être considéré comme persistant, bioaccumulable et critère n'est pas toxique (PBT).

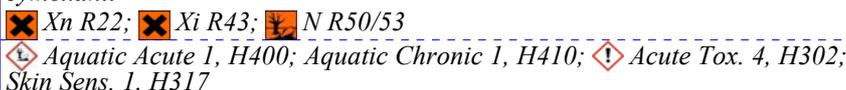
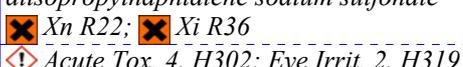
- **2.3 Autres dangers**- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**- **PBT:** Non applicable.- **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 8018-01-7	mancozebe 	70,0%
CAS: 57966-95-7 EINECS: 261-043-0	cymoxanil 	6,0%
CAS: 1322-93-6	diisopropylnaphtalene sodium sulfonate 	2,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

#### 4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Montrer cette fiche de données de sécurité pour le médecin
- **après inhalation :**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.



En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :**



Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin :** Surveillance médicale pendant au moins 48 heures
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Éloigner la personne du danger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avec de l'eau

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistante à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Monoxyde de carbone (CO)  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines  
En cas d'échappement de gaz ou de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

#### 7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Eviter la formation de poussière.  
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite de la page 3)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
57966-95-7 CYMOXANIL ( 2.5-10% )  
TWA = 5 mg/m<sup>3</sup>
- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :**  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**  
Gants de protection.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** non nécessaire.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
- **Forme :** solide
- **Couleur :** jaune
- **Odeur :** caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non applicable.
- **Modification d'état**
- **Point de fusion :** non déterminé

(suite page 5)

(suite de la page 4)

<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé
<b>- Point d'éclair :</b>	non applicable
<b>- Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé.
<b>- Température d'inflammation :</b>	non applicable
<b>- Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>- Auto-inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>- Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>- Densité à 20 °C:</b>	0,3-0,4 g/cm <sup>3</sup>
<b>- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	dispersable
<b>- Teneur en solvants :</b>	
<b>solvants organiques</b>	0,0 %
<b>Teneur en substances solides :</b>	100,0 %
<b>- 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
par décomposition thermique, peuvent former du chlorure contenant des vapeurs toxiques, corrosifs et / ou des oxydes d'azote

## 11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>5,08 mg/l (rat)

- NOAEL ( no observable adverse effect level )

**8018-01-7 mancozebe**

NOAEL ( 2y ) 4,8 mg/kg bw/d (rat)

**57966-95-7 cymoxanil**

NOEL (2y) 4,2 mg/kg (mice)

(2y) 4,1 mg/kg (rat)

(2y) 1,6 mg/kg (dogs)

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau : Pas d'effet d'irritation.

- des yeux : Pas d'effet d'irritation.

- Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) : résultats obtenus sur les produits similaires

- Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

(suite page 6)

(suite de la page 5)

Irritant

- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Repr. 2

## 12 Informations écologiques

### - 12.1 Toxicité

#### - Toxicité aquatique :

EC50 (48h)	0,35 mg/l (Daphnia magna)
EC50 (72h)	0,11 mg/l (ALGAE)
FISH: LC50 (96h)	0,178 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - Toxicité pour l'environnement

##### 8018-01-7 mancozebe

oral LD50	>2000 mg/kg (mallard duck)
	140,6 µg/bee (bees)

##### 57966-95-7 cymoxanil

oral LD50	2208 mg/kg (Earthworm)
	>2000 mg/kg (bobwhite quail)
	>85,3 µg/bee (bees)

### - 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### 8018-01-7 mancozebe

log Pow	1,38 (--)
---------	-----------

##### 57966-95-7 cymoxanil

log Pow	0,59-0,67 (--)
---------	----------------

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - Effets écotoxiques :

- **Remarque** : Très toxique chez les poissons.- **Autres indications écologiques** :- **Indications générales** :

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

### - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT**: Non applicable.- **vPvB**: Non applicable.- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### - 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### - Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### - Emballages non nettoyés :

- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 7)

### 14 Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU  
 - ADR, IMDG, IATA

UN3077

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies  
 - ADR

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE  
 DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
 (mancozebe, cymoxanil)

- IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,  
 SOLID, N.O.S. (mancozeb, cymoxanil), MARINE  
 POLLUTANT

- IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,  
 SOLID, N.O.S. (mancozeb, cymoxanil)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

9 (M7) Matières et objets dangereux divers.

- Étiquette

9

- IMDG, IATA



- Class

9 Miscellaneous dangerous substances and articles.

- Label

9

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour  
 l'environnement : mancozebe, cymoxanil

- Polluant marin :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par  
 l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

- Indice Kemler :

90

- No EMS :

F-A,S-F

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II  
 de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :

- ADR

- Quantités exceptées (EQ):

E1

- Quantités limitées (LQ)

5 kg

- Catégorie de transport

3

- Code de restriction en tunnels

E

- "Règlement type" de l'ONU:

UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE  
 VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
 (mancozebe, cymoxanil), 9, III

## 15 Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
mancozebe  
cymoxanil
- **Mentions de danger**  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

*This information only concerns the above mentioned product The information is to our best present knowledge. It remains the user's own responsibility to make sure that the information is appropriate and complete for his special use of this product.*

- **Phrases importantes**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **R**  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- **Service établissant la fiche technique :** OXON ITALIA S.p.A. - Département sécurité du produit
- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**